



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BERBIE (Suppléante) - DURIS - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER.

N° 2018/87

Objet : Ressources Humaines : attribution d'une mission « Diagnostic d'organisation et préconisations » au cabinet SHERPA

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que depuis plusieurs années et ce, même depuis la fusion en 2013, la CCLPA prend de nouvelles compétences, développe ses services, ... sans forcément s'interroger sur les effectifs nécessaires et notamment au niveau des services supports. De même, un audit sur l'organisation des services techniques semblerait intéressant afin de pouvoir mesurer leur efficacité. Elle compte aujourd'hui près de 100 agents.

De ce fait, Monsieur le Président propose qu'une étude de « diagnostic d'organisation et de préconisations » puisse être réalisée sur les services administratifs et sur les services techniques de la CCLPA. Cette étude, basée sur un diagnostic partagé réalisé après entretien des agents concernés mais aussi après un entretien individuel de l'ensemble des maires de la CCLPA, permettra d'apporter des préconisations nécessaires afin d'améliorer le fonctionnement des services existants.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de confier cette mission au cabinet SHERPA domicilié 151, route de Mons – 31 130 BALMA représenté par son Président M. Vincent DUERMAEL. Le cabinet SHERPA consacra 18 jours sur une période de 12 semaines à la réalisation de cette étude. Il est précisé que ce nombre de jours est forfaitaire et que le cabinet s'engage sur un résultat, tout supplément de jours qui s'avérerait utile ne serait pas facturé en sus. Le montant de la mission s'élève à 14.400 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de confier au cabinet SHERPA domicilié 151, route de Mons - 31130 BALMA représenté par son Président M. Vincent DUERMAEL une mission de « diagnostic d'organisation et de préconisations » pour un montant de 14.400 € HT,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que de

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 18 juillet 2018.

